

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL DU 16 FEVRIER 2022**

**Présents :** M. MUFFAT Michel (la Glière) – Mme SIBIL Christine - M. ROSSET André - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - Mme TAVERNIER Marie-Laure - M. BRAIZE Richard - M. COCCOZ Patrick - Mme MICHAUD Carole - Mme MICHAUD Sonia - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MCQUADE Alisha - M. MUFFAT Bruno - M. GAILLARD Guy

**Absent(s) ou excusé(s) :** néant

**Procurat(s) :** Néant

**Date convocation :** 14/1/2022

**Secrétaire de séance :** MUFFAT Michel (la Ranche)

**COMPTE RENDU PRECEDENT**

Pas d'observations adoption à l'unanimité

**Contournement des Lindarets :**

Monsieur le maire rappelle l'historique de la demande du contournement et l'évolution du dossier. Il y a 2 ans, le Conseil a engagé une réflexion dans le but d'obtenir la déviation routière du village des Lindarets. Lors des réunions avec le département et la région, il nous a été précisé que ce dossier devait se faire dans le cadre du développement touristique et non pas d'une simple déviation de confort. Nous avons donc fait réaliser une étude par un cabinet spécialisé (Agate patrimoine) pour connaître les points forts et les points faibles du hameau. Le département nous a demandé notamment de faire des comptages de circulation, de fermer la route en période forte, et d'ouvrir la télécabine d'Ardent pour inciter à prendre les transports de mobilité douce. Pour ne pas gêner le commerce local, nous

n'avons pas fermé la route. Le but étant de bien prendre en compte la problématique de ce village. Mais aussi d'éviter des problèmes avec des associations écologistes, qui pourraient s'opposer à toute idée de création de nouvelle route dans la montagne, même pour rendre un haut lieu touristique piéton. Nous avons rendu compte de l'expérience lors d'un Conseil municipal.

Courant 2021, la Communauté de commune a décidé de présenter un projet touristique dans le cadre des Espaces Valléens. Les décideurs et les financeurs sont l'Europe, l'État, la Région, le Département. Ce dossier très complet concerne toutes les communes en transversal, mais aussi un axe projet conduit par une commune. La Commune a présenté un projet d'ensemble axé totalement sur le tourisme d'été dans le village. C'est le développement de la vallée de Chéravaux.

Il rappelle que notre commune a été créée en rassemblant le hameau de Mont-Riond, celui de L'Ellex et la vallée de Chéravaux. Cette vallée commence à la Plagnette au chemin actuel du pied de Chéravaux et va jusqu'aux Brochoux. Tous nos hameaux font partie de la vallée. Les 4 routes qui les desservent aboutissent au lac.

Notre projet touristique débute au lac pour se terminer aux Brochoux.

Les actions ciblées site par site.

#### 1 – Retrouver l'écrin du lac

A l'automne 2022, nous terminons l'aménagement de la baignade. Nous déposons actuellement un permis d'aménager pour le déplacement en aval, au sein de la forêt, de l'essentiel des stationnements dans un parking paysager de 270 places. Nous libérerons ainsi la vue sur le lac. Les chalets des activités, aujourd'hui vieillissants, seront rénovés comme l'accueil au lac. Le parking actuel sera aménagé en pelouses, espaces plantés et espaces de détente. L'étude environnementale est en cours, et l'autorisation de défrichement demandée. Ce sont des travaux peut-être pour 2022, mais surtout 2023.

#### 2 – Magnifier la cascade d'Ardent.

Ce dossier se réalisera en deux phases. La phase 1 concerne le remplacement de la passerelle et la création d'un belvédère. Le vieux pont, près de l'Eau vive, sera rénové avec autour un espace détente près du ruisseau. Nous disposons des autorisations des propriétaires et ce chantier sera réalisé cet été 2022. Pour la phase 2, nous sommes en cours d'accord avec les riverains. Il s'agit de l'aménagement du parking près des Eaux vives, de l'aménagement d'un cheminement pour faire un circuit autour de la cascade. Cela nécessite des passerelles et un nouveau belvédère sera créé. Objectifs de fin de travaux en 2023.

#### 3 – Valorisation de hameau d'Ardent.

Les chemins piétonniers seront revus avec création d'une aire de pique-nique (2023).

L'aménagement paysager du parking sera réalisé au printemps 2022. La requalification de la zone d'accueil sera commencée avec l'installation de bornes électrique pour les vélos, un point bleu pour les camping-cars, l'aménagement d'un abri bus et des sanitaires.

#### 4 – Redécouvrir le hameau des Lindarets.

Nous allons commencer la requalification des Lindarets en débutant par les aménagements sur une partie qui n'est pas sur la départementale. A l'automne 2022, il s'agit notamment de la réfection des réseaux. Nous déposons le permis pour accueillir un espace de vente près de la chèvrerie avec des toilettes attenantes. Au printemps 2023, nous installerons du mobilier urbain et cet espace sera totalement piétonnier. Un cheminement piétonnier sera créé pour l'accès à la place centrale. Nous travaillons actuellement sur l'élaboration d'un cahier architectural et paysager pour le hameau.

Nous préparons ainsi l'évolution vers un hameau piétonnier.

## 5 – Repenser la Lécherette et les Brochoux

Nous devons apporter un nouveau visage au plateau des Lindarets. Dès cet automne, nous allons préparer le terrain en maîtrisant mieux les passages d'eau de ruissellement qui détruit le paysage. Au printemps nous reverdirons partout en dehors des voies en intégrant des places de stationnement respectant la nature. Pour les Brochoux, nous devons préserver le paysage en facilitant la circulation des touristes. Au printemps nous installerons des passerelles et un pont de bois.

Nous devons impérativement poursuivre les expériences pour cet été avec la mise en circulation en sens unique descendant de la route des Lindarets pendant une période du 11 juillet au 21 août 2022, de 10h à 17 h. Cette expérimentation est demandée par les partenaires institutionnels de la commune. Une zone de courtoisie va être créée dès cette année, avec limitation de vitesse à 20 km/h, afin que le piéton soit prioritaire, sur l'ensemble de la chaussée.

Pour mettre cela en place, la commune va lancer en parallèle une concertation, avec les partenaires institutionnels, les commerçants et les habitants des Lindarets pour que ces tests se passent le mieux possible malgré la gêne occasionnée.

Le but est de justifier la nécessité de la déviation. Notre projet touristique a besoin des expérimentations pour convaincre.

Notre dossier touristique de la vallée de Chéravaux a été validé par l'ensemble des « financeurs » début février. Les subventions seront accordées pourront représenter 50% et 80% selon le sujet. C'est le groupement qui décide la part de chacun.

Nous devons, pour le début mars et avec la CCHC, déposer notre demande de subventions pour les tranches 2022 et 2023.

Je vous demande de m'autoriser à faire les demandes de subvention.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **Subvention patrimoine :**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal afin de préserver le patrimoine de la commune et notamment de ces différents hameaux : four à pain, bassin, fontaine, oratoire, croix ..., d'aider les propriétaires privés.

Il indique que dans le cadre de cette aide financière de la commune, une convention sera établie avec le bénéficiaire, afin de déterminer les modalités d'accès au public de ce patrimoine, qui peut être situé sur un domaine privé.

Il propose que cette aide soit d'un montant de 30%, du montant HT des travaux, plafonnée à 10 000.00 € HT par opération.

Il indique que la commission « Patrimoine » aura en charge l'instruction des différentes demandes, dans la limite des crédits inscrits annuellement par le conseil municipal, dans le cadre du vote du budget.

Il précise que le Conseil municipal, dans le cadre de cette aide, donne délégation à Monsieur le maire, pour signer tous les documents et les conventions.

Il indique, qu'une information sur l'attribution sera faite au conseil municipal, pour le tenir informer de l'exécution des crédits ouverts pour cette opération.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

#### **Tarif jardin partagé :**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer la participation financière à 25 € par parcelle, pour l'année.

18 H 12 arrivée de Richard BRAIZE.

#### **Recrutement saisonnier service technique :**

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière), propose au Conseil municipal pour tenir compte de l'activité estivale du service technique et l'entretien des espaces extérieurs, le recrutement d'un agent technique contractuel, pour une période de 6 mois, devant commencer mi-avril 2022.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **Subventions 2022 :**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les subventions aux associations de la commune. Les associations devront signer une charte sur le respect républicain, nouvelle obligation réglementaire.

Les subventions suivantes sont attribuées à l'unanimité.

<b>SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022</b>	
<b>NOMS ASSOCIATIONS</b>	<b>2022 voté</b>
Meurianne Animations	32 000,00 €
Orchestre municipal	14 000,00 €
Amicale anciens combattants	800,00 €
APE Montriond	1 800,00 €
periscolaire	300,00 €
Aide ski enfants	1 800,00 €
classe découverte	7 000,00 €
Amicale des pompiers	1 000,00 €
Animations Loisirs Montriond	3 000,00 €
Rando Montriond	2 500,00 €
Esprit Montagne *	1 450,00 €
Radio Morzine	500,00 €

<b>Sporting Club foot *</b>	1 050,00 €
<b>Hockey Club *</b>	300,00 €
<b>Ski club morzine Avoriaz *</b>	800,00 €
<b>Club de patinage *</b>	350,00 €
<b>Sportifs hauts niveaux</b>	750,00 €
<b>Judo club *</b>	250,00 €
<b>La Ruche *</b>	750,00 €
<b>Restaurant du cœur</b>	200,00 €
<b>Maison familiale Sallanches **</b>	76,00 €
<b>APE collège St Jean d'Aulps</b>	240,00 €
<b>Association Contretemps</b>	300,00 €
<b>Ass chorale vallée aulps</b>	300,00 €
<b>la chasse montriond</b>	2 000,00 €
<b>ski rail</b>	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 516,00 €</b>

#### **Echange Paul Neuraz :**

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche) présente au Conseil municipal le projet d'échange de chemin entre la commune et M. Paul Neuraz au niveau de la Plagnette, afin de mettre en conformité le passage réel du cheminement piéton, tel qu'il existe.

Il précise, que cette modification n'entraînant pas d'enclavement de parcelles et ne concernant que la parcelle de Monsieur NEURZE Paul, aucune enquête publique ne sera réalisée dans le cadre de cette régularisation.

Il propose que les frais soient partagés à 50 % par chacun des protagonistes.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **Instauration du droit de préemption commerciale :**

Les conseillers municipaux précédents ont mis un droit de préemption sur l'ensemble de la commune. Toutefois il n'existait pas de droit de préemption pour les fonds commerciaux et artisanaux.

Le but est que la commune disposer d'un outil de contrôles des activités commerciales ou artisanales. Il propose d'étendre le droit de préemption à toutes activités commerciales ou artisanales.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **Information**

Monsieur le maire informe qu'il va préempter un appartement au chef-lieu d'environ de 50 M2 et un garage situé dans un immeuble au chef - lieu.

Le but est de diminuer la pression financière à des fins spéculatives. Une estimation des biens va être demandé au service des domaines.

Cette acquisition sera portée par l'établissement public foncier départemental. Cela permettra d'avoir des logements sociaux, afin de répondre aux problèmes de logement permanent.

L'acquisition de garage est fait pour garder la vocation de garage et non de stockage.

#### **Convention secours sur domaine skiable :**

Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) présente au conseil municipal la convention entre la Commune et son délégataire du domaine skiable la « SERMA », définissant l'organisation des secours sur le domaine skiable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention.

#### **Autorisation travaux piste VTT SERMA :**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces aménagements.

Il sera demandé à la SERMA de remettre en état les pistes qui ne servent plus, afin de préserver l'environnement et que dans ce cadre la SERMA s'occupe de la gestion des croisements avec les éventuelles sentiers piétons.

#### **Convention commune Syane déploiement fibre :**

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche) propose au conseil municipal d'accepter les conventions entre la commune et le SYANE 74, concernant le déploiement de la fibre sur le territoire communal, pour les points suivants : L'Elé, Les Greffiers.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **Convention de territoire avec la Caisse d'Allocation Familiale :**

Madame QUOEX Valérie présente au conseil municipal la convention territoire globale, conclue entre la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) de Haute – Savoie et la CCHC afin de mettre en synergie les différents acteurs qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance, de la jeunesse.

Elle propose que la commune soit aussi signataire de la présente convention, qui concerne tout le territoire de l'intercommunalité, dont la commune.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité

#### **Rapport activité bibliothèque municipale :**

Madame QUOEX Valérie, présente le rapport d'activité de la bibliothèque municipale pour l'année 2021.

Quelques chiffres :

Nombres de livres en stock : 2 494

Nombre de livre prêtés : 1 484  
Nombre d'inscrit : 60 personnes  
Permanence tous les lundis de 16h à 18 h  
Le budget annuel est de 2 500.00 €

Une réflexion est en cours pour une deuxième permanence hebdomadaire, en sus de celle du lundi soir.

### **Compte rendu commissions**

#### **Service technique :**

Le service est actuellement perturbé dans son fonctionnement, par l'arrêt de travail de son responsable.

Un point sur le fonctionnement sera fait avec le responsable dès que possible.

#### **Rock en the piste :**

Le 16 mars aura lieu le concert Rock en the piste aux Lindarets  
La commune aura besoin de bénévoles pour l'accueil des VIP.

### **Travaux :**

#### **Maison funéraire :**

La maçonnerie a bien avancée, avec le coulage de la dalle.  
Les travaux se poursuivent normalement.

#### **Centrale hydro - électrique :**

La commune souhaite que le débit réservé soit plus important que proposé dans le dossier, en le fixant à 85l /seconde, contre 65l/seconde. Michel Muffat (La Ranche) suit l'évolution de ce dossier  
La Commune participera au capital de la future société.

#### **Rencontre avec les aigles du Léman :**

Proposition de Bruno Muffat.

Il propose de participer à un programme de réintroduction d'un aigle pygard. Proposition de le réintroduire au bord du Léman. L'aide de la commune consisterait à l'acquisition d'une balise GPS, qui pourrait s'inscrire dans un projet pédagogique, pour un montant de 2 000.00 €.

#### **Enquête publique sur le Plui :**

L'enquête publique se poursuit jusqu'au 24 février 2022.

#### **Rencontre avec le directeur de l'OTVA :**

L'office va concentrer plus les activités sur Montriond, et une réflexion est en cours sur les lieux de contact avec le public, à l'aide d'un véhicule aménagé.

Site internet :

M. Patrick Coccoz indique que site informatique avance bien avec la réorganisation du personnel.

La séance est levée à 21 h

Le maire

DENNE Jean - Claude

A blue circular official stamp of the Municipality of Montriond is centered on the page. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE MONTRIOND' around the perimeter and a central emblem. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp, extending to the right.